

délibération 2016_8_11

OBJET : Subvention accordée au Club Cyclo d'Aussac-Vadalle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité d'ajuster la subvention du Club Cyclo d'Aussac-Vadalle pour prendre en compte la réparation de la cloison placo-plâtre, dégradée lors de la location du Centre Socioculturel du 16 avril dernier.

Il propose d'accorder la subvention initialement prévue et budgétée à hauteur de 150,00 € au lieu de 390,00 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'ajuster la subvention du Club Cyclo d'Aussac-Vadalle à 150,00 € au vu des éléments précités ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;